



Championnats LARGE

+ Championnats 57

D'Epreuves Combinées

Metz - 04 et 05 janvier 2020

JA : C.DULCO

DT : F.DELOSSES

Samedi 04 Janvier 2020

Horaire	ESM/SEM	JUM	CAM
15h00	Ouverture Chambre d'Appel + Composition Jury		
15h30	Clôture des confirmations		
16h00			60m
16h15		60 m	
16h30	60m		
16h45		Longueur D	Perche
17h00	Longueur A		
17h15			
17h30			
17h45		Poids 6kg	
18h00	Poids 7kg		Longueur A
18h15			
18h30			
19h00	Hauteur	Perche	Poids 5kg

Dimanche 05 Janvier 19

Horaire	Marche	ESM/SEM	JUM	CAM	JUF/SEF	CAF
10h00	Ouverture Chambre d'Appel + Composition Jury					
	Clôture des confirmations 30' avant la première épreuve					
10h45						60 Haies 0.76
11h00					60 haies 0.84	
11h30			60 haies 0.99	60 haies 0.91		Longueur 2
11h45		60 haies 1,06			Longueur 1	
12h00						
12h15			Hauteur 1	Hauteur 2		
12h30		Perche				
12h45						Poids 3 Kg
13h00						
13h15						
13h30					Poids 4 Kg	
13h45						
14h00						Hauteur 2
14h15						
14h30			1000 m	1000 m		
15h00		1000 m			Hauteur 1	
15h15						

15h30						
15h45						800
16h15					800	

Horaires indicatifs susceptibles de modifications par le Délégué Technique et/ou le Juge Arbitre en fonction du nombre d'engagés. Veuillez en tenir compte SVP

Date Limite d'engagement sur le site LARGE mardi 31/12/2019 à 23h59



Championnats LARGE

+ Championnats 57

D'Epreuves Combinées

Metz - 04 et 05 janvier 2020

Règlements

Organisation : CD 57

Engagement : Les responsables de clubs, **uniquement de la ligue LARGE**, inscriront sur le site de la ligue **LARGE** <http://large.athle.fr/asp.net/espaces.news/news.aspx?id=209556> la participation de leurs athlètes jusqu'au **mardi 31 Décembre 2019 23h59**

Horaires : Le déroulement horaire des épreuves sera organisé par le Délégué Technique et le Juge-Arbitre en tenant compte des installations disponibles et de l'heure de fin de l'épreuve précédente.

Jury : Délégué Technique, Juge Arbitre, Directeur de Réunion, Secrétariat et Chronométrage électrique : désignés par la **Zone Alsace**

Chaque club devra fournir 1 Officiel sur les 2 journées par tranche entamée de 3 athlètes inscrits

Le dimanche, chaque club ayant 1 Marcheur (ou plus) engagé devra fournir 1 Officiel Marche ou Course

En application de la Règle F-222 du Règlement Sportif :

- 1) Les concours de Perche et Hauteur JUM et de Hauteur et Longueur JUF peuvent être intervertis.
- 2) L'ordre des concours des CAM et CAF peut être ajusté en fonction des installations.

Montée de Barre : de 3 en 3 à la hauteur et de 10 en 10 à la perche (Rappel).

Le Délégué Technique fixera la première barre au vu des performances des athlètes issues des bilans SI-FFA

Pour les épreuves de marche les championnats auront lieu le samedi 4 janvier 2020 à Vittel, dans le cadre du meeting national.

Date Limite d'engagement sur le site LARGE, y compris le jury, mardi 31/12/2019 à 23h59

PAS D'INSCRIPTIONS SUR PLACE

Participation athlètes Hors Ligue :

Athlètes BOURGOGNE FRANCHE COMTE :

Les engagements doivent impérativement être transmis par la Ligue d'origine à la date limite d'engagement fixée par la LARGE.

Niveau de performance minimale : IR2

Athlètes Hors LARGE et BOU/FC :

Les engagements doivent impérativement être transmis par la Ligue d'origine à la date limite d'engagement fixée par la LARGE.

Niveau de performance minimale : IR1

Droit d'engagement par athlète : 10€ (à la chambre d'appel)

Les engagements doivent impérativement être transmis par la Ligue d'origine à cso@athlelarge.fr

avant la date limite d'engagement

Pénalité par épreuve et par athlète pour non-confirmation d'engagement sur place : 10Euros